



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

S-A. Achache, K. Agbokandzo, J.-C. Billaut, P. Boissé, C. Dreveau, M. Duclos, E. Bricout, E. Fouquereau, M.-L. Gely, C. Georgelin, M. Guérin, U. Krampl, F. Lafontaine, I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, S. Osu, V. Pennequin, D. Ung, P. Vourc'h, M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

M. Braibant, E. Buffenoir, M. Chenetier, S. Chevalier, M. Desmedt, N. Dubouloz, Ph. Foucher, E. Huguet, G. Glevarec, A. Maruani, E. Moyse, M. Porcheron, D. Roman, C. Rubio, L. Seabra, G. Semedo, G. Souesme, A. Thalineau,



L'ordre du jour est le suivant :

1. Examen des réponses à l'appel à projets « Colloques 2017 » de la Commission recherche
2. Répartition du préciput ANR
3. Adoption du budget recherche 2017
4. Constitution de la commission *ad hoc* pour étude des dossiers de demande de délégation CNRS
5. Nomination de 4 élus de la Commission recherche pour siéger à la Commission consultative des doctorants contractuels
6. Informations diverses

1. Examen des réponses à l'appel à projets « Colloques 2017 » de la Commission recherche – Annexe 1

L'enveloppe allouée à cet appel à projets pour 2017 s'élève à 30 000 €. Il s'agit d'une action forte financée sur le budget de la commission recherche.

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais des collectivités locales : le Conseil Régional donne 22 000 € en moyenne par an et le Conseil Départemental 12 500 € par an définis par une convention. Depuis 2016, l'agglomération Tours Plus, qui s'est engagée auprès de l'université en se dotant de la compétence enseignement supérieur et recherche, finance également des colloques (à hauteur de 16 000 € en 2016). Les collectivités locales refusent de recevoir directement des demandes par les unités. Elles requièrent un filtre par l'établissement. La Région ne veut pas saupoudrer des subventions mais avoir un véritable rôle par le biais d'un financement significatif. Pour l'agglomération, ce qui compte principalement c'est la taille du colloque et le nombre de nuitées sur Tours que cela engendre. En



conséquence, Emmanuel Lesigne propose de se charger de la répartition des demandes entre ces différents guichets en fonction des critères de chaque collectivité.

Les possibilités de subvention représentent une enveloppe totale de 80 500 € pour des budgets totaux de l'ordre de 600 000 €. Sachant que les demandes de subventions par les unités s'élèvent à 81 860 €, le travail devrait être assez facile.

La direction des relations internationales de l'université apportait jusqu'ici un soutien financier à des manifestations ayant une dimension internationale. Les vice-présidents Recherche et Relations Internationales n'ont pas souhaité poursuivre cette action qui n'était pas suffisamment significative.

Cette année, 24 projets ont été remontés par les unités pour être labélisés et obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités doivent prioriser leurs demandes. On observe un niveau de sollicitations stable sur les dernières années. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier et chaque rapporteur a en moyenne 4 dossiers à étudier.

Avant d'écouter ces rapporteurs, les critères qui doivent guider la sélection des projets sont rappelés:

- Organisation d'un colloque à Tours
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes
- Clarté et réalisme du budget

Après écoute des rapporteurs et échanges, tous les colloques proposés peuvent être labélisés. Une proposition de répartition de l'enveloppe allouée sur le budget de la commission recherche est soumise au vote (26 000 € cette année). L'avis de la commission recherche est également sollicité pour permettre au vice-président recherche de remonter des propositions de subvention de colloques aux collectivités locales.



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions.

En examinant les possibilités de financement assuré par des collectivités locales, et sans réduire les engagements pris par la commission recherche, Emmanuel Lesigne prend l'initiative de diminuer la part subvention colloque du budget recherche 2017 de 26 000 à 24 000 euros.

2. Répartition du préciput ANR – Annexes 2 et 3

Le préciput est le budget affecté à un organisme – ici l'université - hébergeant des unités de recherche financées par des projets ANR. Ce budget correspond à 11 % de l'ensemble des projets ANR obtenus (1 403 243 € au total pour les ANR 2014). Il se calcule par année civile et s'élève pour cette année à 156 453 €.

Les 2/3 de cette somme servent à financer des outils mutualisés et 1/3 revient aux unités qui ont décrochées des ANR. Cette répartition peut fluctuer en fonction du montant du préciput qui varie entre 140 000 € et 200 000 € par année. Si la part des laboratoires devenait trop faible, il faudrait réfléchir à une autre répartition.

Ensuite, Emmanuel Lesigne présente le tableau synthétique qui fait apparaître :

- dans une première partie, les 8 projets ANR concernés,
- dans une seconde partie, la répartition du préciput.



Il est rappelé que la charte d'utilisation du préciput encourage le financement d'outils mutualisés qui favorisent le portage ou le montage de projets ANR comme les plateaux techniques (64 000 €) ou l'optimisation de fonctions supports comme le salaire d'un chargé d'affaires valorisation (35 595 €). Les 56 858 € restants sont distribués aux unités de recherche qui ont abrité un ANR.

Dans le nouveau dispositif des ANR, les frais de gestion sont passés de 4 à 8% avec un retour obligatoire d'une partie vers les laboratoires. Le fonctionnement du préciput reste pour sa part inchangé.

Emmanuel Lesigne propose à la commission recherche de donner un avis sur le principe de répartition du préciput ANR.



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

3. Adoption du budget recherche 2017 – Annexes 4 et 5

C'est la première fois que les membres de la CR, récemment élus, vont devoir se prononcer sur la répartition du budget de la commission recherche. Emmanuel Lesigne propose de travailler dans la continuité et d'envisager des changements plus importants seulement lors de la nouvelle configuration des unités au 1er janvier 2018.

Le budget de la recherche est stable depuis 2008. Sous réserve de la décision du CA, le budget 2017 de la CR s'élèvera à 2 072 k€ soit 5% de hausse par rapport au budget 2016. C'est un effort considérable de l'établissement.

Christine Georgelin demande où l'université a trouvé les 5% supplémentaires et comment ils ont été dégagés. Emmanuel Lesigne précise que l'établissement dispose de la dotation globale dont une part importante est incompressible car utilisée pour la masse salariale. Après, il y a des choix discutés en commission des moyens et validés par le CA.

Christine Georgelin s'étonne que l'université de Tours obtienne de l'Etat la même subvention que l'université d'Orléans alors que notre établissement accueille 1,5 fois plus d'étudiants. D'autre part, cette subvention ne tient pas compte de l'évolution à la hausse du nombre d'étudiants. Emmanuel Lesigne rappelle que les présidents successifs de notre université ont tous porté auprès du ministère le message que le budget de l'université de Tours était insuffisant.

Parallèlement, la conclusion du rapport d'autoévaluation adressé récemment à l'HCERES met en relief le fait que le potentiel d'enseignement de l'université couvre seulement 70% de la charge d'enseignement à assurer. Il faut donc constater que l'offre de formation est trop large et mener un travail difficile mais indispensable de réduction. Ulrike Krampfl se demande si la CR pourrait se prononcer sur cette sous-dotation. Emmanuel Lesigne répète que cette sous-dotation est connue et que les prises de position sur le fonctionnement global de l'enseignement supérieur ne sont pas directement dans les attributions de la CR. Nous pouvons intervenir dans ces débats en tant qu'universitaires et citoyens.

Après ces échanges, Emmanuel Lesigne présente un tableau synthétisant les actions communes proposées pour 2017. Les principales observations sont :

- Le budget consacré aux écoles doctorales et aux décharges est stable.
- Pour les plateaux techniques, la ligne « animalerie » est abondée de 10 k€ pour répondre au coût des astreintes de l'animalerie « poissons » de Chinon mise en place dans le cadre du programme européen « la Grande Mulette ».
- Pour les structures fédératives, deux nouvelles lignes à hauteur de 5000 € apparaissent. L'une concerne la fédération des informaticiens et l'autre le pôle alimentation. La ligne de la Fédération Acoustique du Nord-Ouest est à zéro car elle n'a plus d'activité.



- Pour le pilotage de la commission recherche, la ligne « aide à l'accueil de stagiaires » est à zéro car la CR a considéré que cette action n'était pas un réel levier pour inciter les unités à accueillir des stagiaires ou pour indemniser les unités qui accueillaient des stagiaires. La ligne « soutien au co-tutelles » a été divisée par deux car l'expérience de cette année a montré que la somme de 10 000 € était suffisante. La ligne « actions ponctuelles/ exceptionnelle » s'élève à 46 k€. Cette ligne permet chaque année d'attribuer des aides ponctuelles pour gérer des imprévus. Ainsi, cette année, 4 000 € ont été versés au PST ASB pour la réparation d'un spectrophotomètre, 1 300 € au GEHCO pour une aide à la publication d'un ouvrage, 2 000 € pour l'achat de réactifs suite à la panne d'un congélateur, 21 601 € pour solder le résultat négatif de la plateforme CIRE, 2400 € pour les 4 appartements de la résidence du monde...
- Ces actions communes représentent une enveloppe de 582 k€.

La différence obtenue en soustrayant cette enveloppe au budget total - soit 1 490 k€ - constitue le budget récurrent des unités. Par rapport à 2016, cela représente une augmentation de 5,5%. Emmanuel Lesigne propose de maintenir l'action Bonus Qualité International (BQI) en prélevant 10 % qui seront ensuite redistribués en cours d'année aux unités en fonction des actions menées à l'international. Pour la deuxième année, les coûts de téléphonie et d'affranchissement de la recherche sont prélevés à la base (20 000 €).

Un second tableau présente les budgets par unité de recherche. La répartition par laboratoire est obtenue à partir de deux clés de répartition.

Dans un cas, le calcul de la subvention est proportionnel pour chaque labo au produit de son effectif (EC + 1 /2 doctorants) par le coefficient disciplinaire. La disparition de la note AERES a pour conséquence un effet de lissage. Dans l'autre cas, le calcul correspond au report du budget N-1 modulo les modifications des effectifs.

Une modulation entre les 2 nombres obtenus permet d'éviter les variations trop brutales. Le budget des laboratoires est proportionnel au coefficient attribué à leur secteur d'activité.

Un budget a été attribué au LEA. Mais comme il existe une incertitude pour cette équipe de pouvoir fonctionner en 2017, la ligne est gelée. Si une feuille de route consensuelle des 8 membres est trouvée, les crédits seront ouverts. Dans le cas contraire, l'enveloppe sera répartie entre les unités accueillant les chercheurs concernés.

Après cette présentation, des échanges s'engagent.

Ulrike Krampfl souhaiterait pour le budget 2018 rediscuter les coefficients disciplinaires et revoir les clés de répartition du BQI.

Pour les coefficients disciplinaires, Emmanuel Lesigne indique qu'il n'est pas possible d'effectuer ce travail en CR. Il propose qu'un groupe de quatre personnes y réfléchissent et fassent une proposition. Il souligne qu'aujourd'hui la situation présente un certain équilibre et qu'un débat peut être nuisible.

Ce groupe de travail a déjà existé mais il ne s'est pas réuni car il n'a réussi à aborder la question sous aucun angle.

Pour le BQI, dont le maintien faisait partie des engagements de campagne de la nouvelle équipe présidentielle, il est rappelé que cette action a permis d'alimenter de façon conséquente la base LaBRI et de pousser les unités à analyser et prendre du recul sur leurs actions à l'international. Emmanuel Lesigne pense qu'il n'est pas souhaitable de bouleverser la base de données LaBRI, mais qu'il sera possible de faire évoluer les critères d'attribution du BQI. Il sollicite les conseillers pour la formulation de toute proposition concrète, qui pourra être discutée.

Isabelle Laffez demande si avec le recul cette action a incité des unités à développer leurs activités à l'international. Il est certain que le fait d'avoir mis LaBRI en place a permis une progression de la qualité des documents rendus par les unités et a entraîné une réflexion au sein des laboratoires sur leurs actions à



l'international. Patrice Melé témoigne que du point de vue de CITERES, l'impact a été positif. Il a permis à l'unité de réaliser son bilan et d'améliorer sa manière de parler de l'international.

Après ces échanges, la commission passe au vote.



Sur la proposition de répartition du budget dans sa globalité la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

4. Constitution de la commission ad hoc pour étude des dossiers de demande de délégation CNRS

Le Conseil Académique (CAC) restreint du 6 décembre prochain devra émettre un avis sur les demandes de délégation CNRS. Afin de préparer le travail du CAC, une commission ad-hoc composée de membres de la commission recherche se réunira le 28 novembre.

L'établissement encourage les enseignants-chercheurs à déposer des demandes. Emmanuel Lesigne précise, à partir de quelques chiffres, que le taux de réussite est très favorable mais qu'il traduit peut-être un nombre insuffisant de dossiers déposés. Ainsi l'an passé, sur les 11 demandes, 10 ont été transmises et 9 ont été couronnées de succès (parfois la délégation obtenue était de 6 mois sur les 12 mois demandés).

Ces délégations ont un effet positif sur l'unité de recherche et des incidences sur les heures d'enseignement ; un arbitrage devra être opéré. Toutefois, c'est le CNRS qui décide des attributions. L'établissement transmet les dossiers au CNRS avec un système de notes qui traduit ses priorités.

Après ces échanges, les membres ci-après se portent volontaires pour constituer la commission ad-hoc qui étudiera les demandes en amont du CAC. Il s'agit de : Fabien Lecaille, Sylvester Osu, Patrice Melé, Jean-Charles Billaut, Christine Georgelin, Isabelle Laffez et Camille Dreveau.

5. Nomination de 4 élus de la Commission recherche pour siéger à la Commission consultative des doctorants contractuels

Suite aux élections de mai dernier, plusieurs membres sortants ne peuvent plus siéger à la commission consultative des doctorants contractuels qui se réunira en novembre.

La commission recherche doit donc désigner 4 nouveaux membres sur les 6 sièges prévus par les textes (3 titulaires et 3 suppléants).

Aux côtés de Stéphan Chevalier et Lydia Séabra-Kermaal, déjà membres, ont été désignés par la commission recherche :

- Cédric Lecouvrey et Fabien Lecaille (titulaires)
- Sylvester Osu et Marie-Laure Gely (suppléants)



6. Questions diverses

Fête de la science :

Elle s'est tenue cette année sur le site de l'INRA à Nouzilly et fut un grand succès avec 5000 visiteurs estimés. Succès pour l'INRA mais également pour l'université au niveau des animations et de l'enthousiasme qu'elle peut afficher à l'extérieur. L'année prochaine, nous demanderons que la fête de la science se déroule à la mairie de Tours.

Marie-Laure Gely fait part de l'existence de la fête du droit qui se déroulera pour la deuxième édition en 2017 sur le thème « musique et droit ».

Dossiers HCERES :

L'ensemble des dossiers (volet formations, volet recherche et volet autoévaluation de l'établissement) sont maintenant déposés auprès du HCERES. La prochaine étape concernant le volet recherche sera la visite des comités d'évaluation au premier trimestre 2017. Emmanuel Lesigne informe la commission recherche que le dossier du LÉA n'a pas été déposé faute de consensus des membres de cette équipe. Concernant l'autoévaluation de l'établissement, Emmanuel Lesigne précise qu'il n'a pas reçu de remarque depuis la dernière séance suite à la distribution du chapitre sur la recherche.

Mensualisation des heures d'enseignement effectuées par des doctorants vacataires :

La question a été posée à la Direction des Ressources Humaines qui a précisé que les modalités de gestion de la paye pour les heures d'enseignement effectuées par des doctorants vacataires ne permettaient pas de généraliser la mensualisation de ces heures après service fait. Toutefois, l'établissement a mis en place un système de paiement mensualisé pour les doctorants vacataires qui en font la demande auprès de leur UFR, mais ce n'est pas systématisé car le dispositif de gestion est lourd.

Sarah-Anaïs Achache, doctorante élue, fait remarquer que certaines universités arrivent à généraliser le paiement mensualisé des heures pour les doctorants vacataires. Elle ne comprend pas le maintien du système mis en place par notre université qui est très pénalisant pour ces collègues.

Emmanuel Lesigne lui propose qu'elle transmette des informations précises sur les dispositifs des universités qui ont adopté la mensualisation. Ces informations seront transmises à la DRH.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h50.

